

CONSEIL MUNICIPAL DU 08 FEVRIER 2021
Compte-Rendu valant Procès-Verbal

PRESENTS : Claude VIAL, Florence TEYSSIER, Pascal HAURY, Nathalie JOLIVET, Sébastien ARNAUD (arrivé au point 1.2), Caroline MONCHANIN, Laurent ROUSSET, Pauline GRANGER, Sébastien DIONET, Clotaire DOMGA KEMGNI, Joëlle GOMEZ, Bernard BOURGIE, Marcel PAULET, Elisabeth MOULIN-ROYON, Christophe DEVUN, Lucie VARILLON, Alexandre VERGNON, Thierry LEPROUST, Stéphanie CUSSONNET, Michel BEAL, Maria BONNAVAND, Yvon VALEYRE, Josiane JANISSET, Patrice PEYRARD, Christelle RASPILAIRE, Béatrice DREVET

EXCUSES REPRESENTES : Laura GRIMA par Elisabeth MOULIN-ROYON, Maryse PARRAT par Claude VIAL, Maurice CHAMPAVERE par Yvon VALEYRE

Secrétaire de Séance : Mme Pauline GRANGER

Le Conseil municipal a approuvé le compte rendu de la séance du 14 décembre 2020 et le rendu compte des décisions du Maire prises en délégation du Conseil Municipal.

Décision n° 2020_DM_036 du 04 décembre 2020

Ayant pour objet la reprise d'une concession suite à un non renouvellement, concession située dans le cimetière 3 – îlot 305 – emplacement 7,

Décision n° 2020_DM_037 du 08 décembre 2020

Ayant pour objet la signature d'un contrat de bail à passer avec FREE MOBILE pour l'implantation d'équipements techniques sur l'antenne réseau d'Aurec sur Loire situé sur la parcelle A 1526 Route de Nurois, pour une durée de 12 ans et pour un loyer annuel de 6 000 € TTC (révisable à hauteur de 1 % chaque année),

Décision n° 2020_DM_038 du 18 décembre 2020

Ayant pour objet l'attribution des marchés relatifs à la réalisation de 2 terrains de tennis en terre battue synthétique avec l'entreprise LAQUET TENNIS pour le lot 1 Revêtement pour un montant de 137 599,43 € HT et avec l'entreprise EIFFAGE ENERGIE pour le lot 2 Eclairage pour un montant de 15 230,60 € HT,

Décision n° 2021_DM_001 du 12 janvier 2021

Ayant pour objet l'avenant n° 27 au contrat assurance intégrale et multirisques à passer avec AREAS Assurance pour l'intégration de la maison d'habitation située sur la parcelle AL 83 rue des allières,

I – AFFAIRES GENERALES

1-1 Pacte de Gouvernance de la Communauté de Communes Loire Semène : Avis
Proposition adoptée à l'unanimité

Arrivée de Monsieur Sébastien ARNAUD.

1-2 Adhésion à l'organisme ANCV pour la prestation « chèques vacances »
Proposition adoptée à l'unanimité (2 abstentions : Mme JANISSET et Mme RASPILAIRE)

1-3 Convention de coopération pour la gestion de la passerelle du Saut du Chien à passer avec la Communauté de Communes Loire Semène
Proposition adoptée à l'unanimité

II – PERSONNEL

2-1 Adhésion au service Santé au Travail du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Haute Loire

Proposition adoptée à l'unanimité

III – AFFAIRES FINANCIERES

3-1 Débat d'Orientation Budgétaire 2021

Le DOB est présenté par M. HAURY et débattu.

Il a été pris acte que le débat d'orientation budgétaire 2021 s'est tenu.

3-2 Participation obligatoire de la commune de Malvalette aux frais de fonctionnement de l'école publique d'Aurec sur Loire

Proposition adoptée à l'unanimité

VI – URBANISME - AFFAIRES FONCIERES-

4-1 Cession de la parcelle AL 427 issue de la parcelle AL 402 à l'OPAC 43 à titre gratuit

Proposition adoptée à l'unanimité

V – QUESTIONS DIVERSES

5-1 Point d'avancement sur la négociation de la vente du terrain cadastré AI 160

M. le Maire donne lecture du courrier du Groupe LIDL : proposition d'achat du terrain pour un montant de 525 000 €.

Le Conseil Municipal a pris acte de l'information

5-2 Chantier du Château :

M. PEYRARD sollicite l'organisation d'une visite de chantier pour les élus et s'interroge sur la rénovation des façades et la méthode utilisée.

M. le Maire indique qu'elle pourra se faire quand les conditions sanitaires liées à la COVID-19 le permettront. Il rappelle également la dangerosité d'un tel chantier. Quant à la façade, la rénovation se fait à pierre vue.

5-2 Petite Ville de Demain – Plan de Relance :

M. VALEYRE se questionne sur les programmes retenus pour la commune.

M. le Maire rappelle qu'Aurec sur Loire est lauréat du programme Petite Ville de Demain. Un guide des mesures est consultable en ligne. Les actions ressemblent aux précédentes. La communauté de communes Loire Semène va lancer une étude sur l'avenir des centres bourgs.

Quant au plan de relance, le dispositif est complexe. Une sous-préfète « Plan de relance » a été désignée dernièrement.

La Séance est levée à 20h50.

Fait à Aurec sur Loire,
Le 09/02/2021

le Maire,

Claude VIAL



CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2021
Compte-Rendu valant Procès-Verbal

PRESENTS : Claude VIAL, Florence TEYSSIER, Pascal HAURY, Sébastien ARNAUD, Caroline MONCHANIN, Laurent ROUSSET, Pauline GRANGER, Sébastien DIONET, Laura GRIMA, Clotaire DOMGA KEMGNI, Joëlle GOMEZ, Bernard BOURGIE, Maryse PARRAT, Marcel PAULET, Elisabeth MOULIN-ROYON, Alexandre VERGNON, Thierry LEPROUST, Stéphanie CUSSONNET, Michel BEAL, Maria BONNAVAND, Yvon VALEYRE, Josiane JANISSET, Patrice PEYRARD, Christelle RASPILAIRE, Maurice CHAMPAVERE,

EXCUSES REPRESENTES : Nathalie JOLIVET par Florence TEYSSIER, Christophe DEVUN par Bernard BOURGIE, Lucie VARILLON par Maryse PARRAT, Béatrice DREVET par Yvon VALEYRE,

Secrétaire de Séance : Mme Pauline GRANGER

Le Conseil municipal a approuvé le compte rendu de la séance du 8 février 2021 et le rendu compte des décisions du Maire prises en délégation du Conseil Municipal.

Décision du Maire n° 2021_DM_002 du 4 février 2021

Ayant pour objet la contractualisation d'une ligne de trésorerie interactive de 500 000 € à passer avec le Crédit Agricole Loire Haute-Loire,

Décision du Maire n° 2021_DM_003 du 4 février 2021

Ayant pour objet la signature d'un avenant n° 42 au contrat flotte véhicule avec AREAS Dommages pour l'intégration d'un véhicule Renault Clio E- tech,

Décision du Maire n° 2021_DM_004 du 4 février 2021

Ayant pour objet la signature d'un avenant n° 43 au contrat flotte véhicule avec AREAS Dommages pour la révision à la baisse de la cotisation pour le petit train DOTTO BM-586-XL,

Décision du Maire n° 2021_DM_005 du 5 février 2021

Ayant pour objet la signature d'un avenant de l'accord cadre à bons de commande pour le programme voire pluriannuel avec l'entreprise COLAS France suite au transfert à cette société de l'ensemble de l'actif de COLAS Rhône Alpes,

Décision du Maire n° 2021_DM_006 du 12 février 2021

Ayant pour objet la signature d'une convention de mise à disposition des locaux de l'école primaire publique auprès de la Communauté de communes Loire Semène au vu de la crise sanitaire liée à la COVID-19, à titre gratuit,

Décision du Maire n° 2021_DM_007 du 24 février 2021

Ayant pour objet la signature du marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux de la salle de sports de combat et de mise aux normes d'un stand de tir au site THL avec le groupement Cabinet VIGNAL ROBIN et les bureaux d'études HADIBAT et AS STRUCTURE,

I – AFFAIRES GENERALES

1-1 Adhésion à l'Association des Communes Forestières de Haute Loire
Proposition adoptée à l'unanimité

1-2 Atlas de la Biodiversité Communale : Demande de subvention à l'Office Français de la Biodiversité

Proposition adoptée à l'unanimité

1-3 Convention d'adhésion au programme « Petite Ville de Demain »

Proposition adoptée à l'unanimité

II – PERSONNEL

2-1 Mise en place du Compte Epargne Temps

Proposition adoptée à l'unanimité

2-2 RIFSEEP – Filière Technique – Technicien et Ingénieur

Proposition adoptée à l'unanimité

2-3 Charte du télétravail

Proposition adoptée à l'unanimité

III – AFFAIRES FINANCIERES

3-1 Tarifs et redevances communaux au 1er avril 2021

Proposition adoptée à l'unanimité

3-2 Compte de Gestion des receveurs 2020 de la Commune d'Aurec sur Loire : Budget Communal et Budgets Annexes

Budget Général

Proposition adoptée à l'unanimité

Budget Annexe Maison Médicale

Proposition adoptée à l'unanimité

Budget Annexe Restaurant Scolaire

Proposition adoptée à l'unanimité

Budget Annexe Camping

Proposition adoptée à l'unanimité

Budget Annexe Local Commercial Place des Hêtres

Proposition adoptée à l'unanimité

Budget Annexe Petit Train Touristique

Proposition adoptée à l'unanimité

3-3 Compte Administratifs 2020 de la Commune d'Aurec sur Loire : Budget Communal et Budgets Annexes

Après présentation de chacun des comptes administratifs par Monsieur HAURY et au moment du vote, le Maire est sorti de la salle.

Budget Général

Proposition adoptée à l'unanimité (4 abstentions : M. VALEYRE, M. PEYRARD, M. CHAMPAVERE et M. VALEYRE pour Mme DREVET)

Budget Annexe Maison Médicale

Proposition adoptée à l'unanimité (4 abstentions : M. VALEYRE, M. PEYRARD, M. CHAMPAVERE et M. VALEYRE pour Mme DREVET)

Budget Annexe Restaurant Scolaire

Proposition adoptée à l'unanimité (4 abstentions : M. VALEYRE, M. PEYRARD, M. CHAMPAVERE et M. VALEYRE pour Mme DREVET)

Budget Annexe Camping

Proposition adoptée à l'unanimité (4 abstentions : M. VALEYRE, M. PEYRARD, M. CHAMPAVERE et M. VALEYRE pour Mme DREVET)

Budget Annexe Local Commercial Place des Hêtres

Proposition adoptée à l'unanimité (4 abstentions : M. VALEYRE, M. PEYRARD, M. CHAMPAVERE et M. VALEYRE pour Mme DREVET)

Budget Annexe Petit Train Touristique

Proposition adoptée à l'unanimité (4 abstentions : M. VALEYRE, M. PEYRARD, M. CHAMPAVERE et M. VALEYRE pour Mme DREVET)

3-4 Affectation des résultats de fonctionnement 2020 de la Commune d'Aurec sur Loire :
Budget Communal et Budgets Annexes

Budget Général

Proposition adoptée à l'unanimité

Budget Annexe Maison Médicale

Proposition adoptée à l'unanimité

Budget Annexe Restaurant Scolaire

Proposition adoptée à l'unanimité

Budget Annexe Camping

Proposition adoptée à l'unanimité

Budget Annexe Local Commercial Place des Hêtres

Proposition adoptée à l'unanimité

Budget Annexe Petit Train Touristique

Proposition adoptée à l'unanimité

3-5 Budgets Primitifs 2021 : Présentation et vote du budget général de la commune et de ses budgets annexes

Budget Général

Proposition adoptée à l'unanimité (4 abstentions : M. VALEYRE, M. PEYRARD, M. CHAMPAVERE et M. VALEYRE pour Mme DREVET)

Budget Annexe Maison Médicale

Proposition adoptée à l'unanimité (4 abstentions : M. VALEYRE, M. PEYRARD, M. CHAMPAVERE et M. VALEYRE pour Mme DREVET)

Budget Annexe Restaurant Scolaire

Proposition adoptée à l'unanimité (4 abstentions : M. VALEYRE, M. PEYRARD, M. CHAMPAVERE et M. VALEYRE pour Mme DREVET)

Budget Annexe Camping

Proposition adoptée à l'unanimité (4 abstentions : M. VALEYRE, M. PEYRARD, M. CHAMPAVERE et M. VALEYRE pour Mme DREVET)

Budget Annexe Local Commercial Place des Hêtres

Proposition adoptée à l'unanimité (4 abstentions : M. VALEYRE, M. PEYRARD, M. CHAMPAVERE et M. VALEYRE pour Mme DREVET)

Budget Annexe Petit Train Touristique

Proposition adoptée à l'unanimité (4 abstentions : M. VALEYRE, M. PEYRARD, M. CHAMPAVERE et M. VALEYRE pour Mme DREVET)

Budget Annexe Autopartage

Proposition adoptée à l'unanimité (4 abstentions : M. VALEYRE, M. PEYRARD, M. CHAMPAVERE et M. VALEYRE pour Mme DREVET)

3-6 Fiscalité Directe Locale : Votes des taux d'imposition 2021 : Taxe d'habitation, Taxe Foncière Bâtie, Taxe Foncière Non Bâtie

Proposition adoptée à l'unanimité

3-7 Participation obligatoire 2021 à l'Organisme de Gestion des Ecoles Catholiques : M. ARNAUD et Mme VARILLON en tant que membres de l'OGEC ne prennent pas part au vote.

Proposition adoptée à l'unanimité

3-8 Attribution des subventions aux associations et divers organismes : Les élus membres d'une des associations ne prennent pas part au vote pour l'association concernée.

Proposition adoptée à l'unanimité

3-9 Tarifs votés par la Commune et mis en œuvre dans le cadre du contrat de gestion par la SPL Loire Semène Loisirs pour l'année 2021 – Modifications et Ajouts

Proposition adoptée à l'unanimité (4 abstentions : M. VALEYRE, M. PEYRARD, M. CHAMPAVERE et M. VALEYRE pour Mme DREVET)

3-10 Provision 2021 pour admission en non-valeur
Proposition adoptée à l'unanimité

VI – URBANISME - AFFAIRES FONCIERES-

4-1 Acquisition de 4 parcelles de terrain cadastrées F 1276 – AN 0097 – AN 0152 et AN 0211
Proposition adoptée à l'unanimité

V – TRAVAUX

5-1 Création d'un pôle économique et d'usages numériques au sein du château seigneurial :
Résultat de la 2ème consultation sur les travaux scénographiques et réalisation du parcours
muséographique pour le lot 16 « Mobilier et décors » : attribution du marché à LITO PRODUCTION

**Proposition adoptée à l'unanimité (3 abstentions : M. VALEYRE, M. CHAMPAVERE et
M. VALEYRE pour Mme DREVET)**

VI – QUESTIONS DIVERSES

6-1 Elections Régionale et Départementale

**M. le Maire rappelle qu'à ce jour les élections Régionale et Départementale prévues les
dimanches et 13 et 20 juin 2021 sont maintenues. Il indique que la disponibilité de
chacun des élus pour tenir les bureaux de vote est important. Merci de bien vouloir faire
remonter au plus vite les noms des personnes disponibles.**

Le Conseil Municipal a pris acte de l'information.

6-2 Point travaux château

Il est fait un point sur l'état d'avancement des travaux au château.

6-3 Communication

**Dépôt sur table de « L'Aurécois ». Il sera mis à disposition du public dans les nouvelles
boîtes à livre positionnées sur l'ensemble de la commune et en version numérique (avec
des petites vidéos) sur le site de la mairie.**

Le positionnement de la boîte de lhermet paraît dangereux. A voir s'il faut la déplacer.

La Séance est levée à 21h40

**Fait à Aurec sur Loire,
Le 30/03/2021**

Le Maire,

Claude VIAL



CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2021
Compte-Rendu valant Procès-Verbal

PRESENTS : Claude VIAL, Nathalie JOLIVET, Sébastien ARNAUD, Laurent ROUSSET, Pauline GRANGER, Sébastien DIONET, Laura GRIMA, Clotaire DOMGA KEMGNI, Joëlle GOMEZ, Bernard BOURGIE, Maryse PARRAT, Marcel PAULET, Christophe DEVUN, Lucie VARILLON, Alexandre VERGNON, Thierry LEPROUST, Stéphanie CUSSONNET, Michel BEAL, Maria BONNAVAND, Yvon VALEYRE, Josiane JANISSET, Patrice PEYRARD, Maurice CHAMPAVERE, Béatrice DREVET,

EXCUSES REPRESENTES : Florence TEYSSIER par Claude VIAL, Pascal HAURY par Bernard BOURGIE, Caroline MONCHANIN par Pauline GRANGER, Christelle RASPILAIRE par Josiane JANISSET,

EXCUSES NON REPRESENTES : Elisabeth MOULIN-ROYON

Secrétaire de Séance : Mme Pauline GRANGER

I – PERSONNEL

- 1.1 Création d'un poste d'adjoint administratif **principal** de 2^{ème} classe à temps complet (35h) à compter du 28 avril 2021 (pour un recrutement par voie de mutation)

Proposition adoptée à la majorité (1 contre : Mr CHAMPAVERE)

II – QUESTIONS DIVERSES

- 2-1 Création du poste d'adjoint administratif de catégorie C

M. CHAMPAVERE se questionne sur la création d'un poste de catégorie C sur ce poste.

M. le Maire indique que les compétences requises sont identiques au poste précédent qu'occupait la personne sur la ville de Monistrol sur Loire. La Mairie recrute une personne sur ses qualités et ses compétences. Il y a possibilité par le RIFSEEP d'ajuster les payes et le niveau de rémunération.

- 2-2 Chenilles processionnaires

M. PEYRARD se questionne sur les actions réalisées contre les chenilles processionnaires.

M. le Maire indique que les services de la mairie sont intervenus sur certains secteurs : école et autres points sensibles. Les services de la mairie interviennent aussi sur signalement, mais il n'y a pas de stratégie globale.

La Séance est levée à 18h45

Fait à Aurec sur Loire,
Le 13/04/2021

Le Maire,

Claude VIAL



CONSEIL MUNICIPAL DU 17 MAI 2021
Compte-Rendu valant Procès-Verbal

PRESENTS : Claude VIAL, Florence TEYSSIER, Pascal HAURY, Nathalie JOLIVET, Sébastien ARNAUD, Caroline MONCHANIN, Laurent ROUSSET, Pauline GRANGER, Sébastien DIONET, Laura GRIMA, Clotaire DOMGA KEMGNI, Joëlle GOMEZ, Bernard BOURGIE, Marcel PAULET, Elisabeth MOULIN-ROYON, Christophe DEVUN, Lucie VARILLON, Alexandre VERGNON, Stéphanie CUSSONNET, Maria BONNAVAND, Yvon VALEYRE, Josiane JANISSET, Patrice PEYRARD, Christelle RASPILAIRE, Maurice CHAMPAVERE,

EXCUSES REPRESENTES : Maryse PARRAT par Claude VIAL, Thierry LEPROUST par Sébastien DIONET, Michel BEAL par Bernard BOURGIE, Béatrice DREVET par Yvon VALEYRE

Secrétaire de Séance : Mme Pauline GRANGER

Le Conseil municipal a approuvé le compte rendu des séances du 29 mars 2021 et du 12 avril 2021 et le rendu compte des décisions du Maire prises en délégation du Conseil Municipal.

Décision n° 2021_DM_008 du 9 mars 2021

Ayant pour objet l'actualisation des contrats de transports scolaires VOYAGES JACCON - Année scolaire 2020-2021,

Décision n° 2021_DM_009 du 9 mars 2021

Ayant pour objet l'actualisation des contrats de transports scolaires BERGER VOYAGES - Année scolaire 2020-2021,

Décision n° 2021_DM_010 du 9 mars 2021

Ayant pour objet l'actualisation des contrats de transports scolaires TRANSPORTS GRAILLE - Année scolaire 2020-2021,

Décision n° 2021_DM_011 du 1^{er} avril 2021

Ayant pour objet la signature d'un avenant n° 10 à la convention d'objectifs à passer avec la Maison des Jeunes et de la Culture d'Aurec sur Loire,

Décision n° 2021_DM_012 du 16 avril 2021

Ayant pour objet la reprise de concession RIVAT SABY ET MOUNIER NIES,

I – AFFAIRES GENERALES

1-1 Désignation des jurés d'assises au titre de l'année 2022

Avis favorable à l'unanimité (Pour : 29 ; Contre : 0 ; Abstention : 0).

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve la délibération.

1-2 Rapport d'Activités 2020 de la Communauté de Communes Loire Semène - Approbation

Avis favorable à l'unanimité (Pour : 25 ; Contre : 0 ; Abstention : 4 – M. VALEYRE, M. PEYRARD, M. CHAMPAVERE et M. VALEYRE pour Mme DREVET)

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve la délibération.

1-3 Convention de gestion à passer avec la Communauté de Communes Loire Semène pour la mission « Autopartage »

Avis favorable à l'unanimité (Pour : 29 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve la délibération.

II -PERSONNEL COMMUNAL

2-1 Tableau des effectifs – Mise à jour

Avis favorable à l'unanimité (Pour : 29 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve la délibération.

2-2 Instauration des Indemnités Horaires pour Travaux Supplémentaires

Avis favorable à l'unanimité (Pour : 29 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve la délibération.

III – AFFAIRES FINANCIERES

3-1 Décision modificative n° 1 du Budget Général de la Commune

Avis favorable à l'unanimité (Pour : 29 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve la délibération.

3-2 Transports Scolaires : Approbation de la tarification pour l'année scolaire 2021-2022 et du règlement intérieur de la Région Auvergne Rhône Alpes

Avis favorable à l'unanimité (Pour : 29 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve la délibération.

3-3 Appel à Projet « Micro-Folies en Auvergne Rhône Alpes »

Avis favorable à l'unanimité (Pour : 29 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve la délibération.

VI – URBANISME - AFFAIRES FONCIERES

4-1 Compromis de vente à passer avec le Groupe LIDL pour la parcelle cadastrée AI 160

Avis favorable à l'unanimité (Pour : 26 ; Contre : 0 ; Abstention : 3 – M. VALEYRE, M. CHAMPAVERE, M. VALEYRE pour Mme DREVET)

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve la délibération.

4-2 Servitude de surplomb à passer avec la SCI Saint Roch

Avis favorable à l'unanimité (Pour : 29 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve la délibération.

4-3 Nouvel adressage quartier « Saint Geneix » : Désignation et numérotation de voies supplémentaires

Avis favorable à l'unanimité (Pour : 29 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve la délibération.

4-4 Nouvel adressage secteur « Ouillas » : Désignation et numérotation d'une voie supplémentaire

Avis favorable à l'unanimité (Pour : 29 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve la délibération.

V – QUESTIONS DIVERSES

5-1 Avenir de la piscine :

M. PEYRARD se questionne sur des articles vus dans la presse au sujet de la piscine d'Aurec.

M. le Maire indique que la piscine est déficitaire dès qu'elle ouvre. Vu l'état vieillissant de cet équipement, l'investissement est permanent. Le fait d'avoir l'OZEN à Monistrol permet une offre de natation de qualité toute l'année. De nombreux Aurécois ont aussi leur propre piscine. Les incivilités et la délinquance de ces dernières années amènent un questionnement sur l'ouverture des piscines d'été au niveau national. Ces lieux de détente deviennent un lieu de contrôle, avec une obligation pour les communes de mettre en place des prix prohibitifs pour contrer ces incivilités.

Une zone de baignade surveillée a été mise en place l'été dans la Loire et la qualité de l'eau a augmenté ces dernières années grâce à des actions menées en amont par la commune.

Toutes ces raisons ont amené le projet d'un centre aqualudique pour les plus petits.

M. VALEYRE se questionne sur le problème de la localisation de la piscine qui est en zone inondable.

M. le Maire répond que la piscine n'est pas située dans le lit majeur de la Loire, et que les structures proposées sur ce nouveau projet sont démontables. Il rappelle qu'il serait difficile de fermer la piscine sans proposer autre chose à la place.

Mme RAPISLAIRE demande si le camping compte créer leur propre piscine.

M. le Maire répond que pour l'instant ils n'ont pas ce projet mais qu'il est possible d'en faire construire une. Les campeurs continueront à bénéficier d'un accès privilégié au nouveau centre aqualudique.

M. CHAMPAVERE se questionne sur le coût du projet du centre aqualudique.

M. le Maire répond que c'est la communauté de communes qui va porter le projet du financement, elle bénéficiera de subventions. Le reliquat sera sous forme d'un loyer payé par l'exploitant (SPL Loire Semène Loisirs).

5-2 Visite du Château :

M. PEYRARD voudrait savoir quand pourrait avoir lieu une visite du château.

M. le Maire répond que les travaux avancent mais que pour l'instant il est difficile d'avoir accès au chantier, mais qu'une visite sera prévue dans les prochains mois.

La Séance est levée à 20h45.

Fait à Aurec sur Loire,

Le 20/05/2021

Le Maire,

Claude VIAL



CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUILLET 2021

Compte-Rendu valant Procès-Verbal

PRESENTS : Claude VIAL, Florence TEYSSIER, Nathalie JOLIVET, Sébastien ARNAUD (arrivé au point lecture des décisions du maire), Caroline MONCHANIN, Laurent ROUSSET, Sébastien DIONET, Clotaire DOMGA KEMGNI, Joëlle GOMEZ, Bernard BOURGIE, Marcel PAULET, Elisabeth MOULIN-ROYON, Christophe DEVUN, Alexandre VERGNON, Thierry LEPROUST, Stéphanie CUSSONNET, Michel BEAL, Maria BONNAVAND, Yvon VALEYRE, Patrice PEYRARD, Christelle RASPILAIRE, Maurice CHAMPAVERE, Béatrice DREVET

EXCUSES REPRESENTES : Pascal HAURY par Bernard BOURGIE, Pauline GRANGER par Alexandre VERGNON, Laura GRIMA par Elisabeth MOULIN-ROYON, Maryse PARRAT par Claude VIAL, Lucie VARILLON par Sébastien ARNAUD, Josiane JANISSET par Christelle RASPILAIRE

Secrétaire de Séance : Mr Alexandre VERGNON

M. VALEYRE demande confirmation si sur le compromis de vente avec LIDL il est bien inscrit pour les surfaces de stationnement qu'elles soient réalisées en matériaux drainants car cette mesure n'apparaît ni dans la synthèse envoyée ni dans le compte rendu du conseil du 17/05/2021 suite à l'intervention de Mme JANISSET.

M. le Maire confirme qu'il est bien inscrit dans l'acte du compromis de vente l'obligation de traiter les surfaces de stationnement principalement en matériaux drainants comme repris dans l'OAP et en plus du respect de la loi sur l'eau obligatoire.

Le Conseil municipal a approuvé le compte rendu de la séance du 17 mai 2021 et le rendu compte des décisions du Maire prises en délégation du Conseil Municipal.

Décision du Maire n° 2021_DM_013 du 21 avril 2021

Ayant pour objet la signature d'une convention d'occupation du domaine privé de la commune pour l'installation d'un pluviomètre et de matériels de transmission de données, à passer avec la DREAL, à titre gratuit,

Décision du Maire n° 2021_DM_014 du 5 mai 2021

Ayant pour objet la signature d'un emprunt : Prêt avec le Crédit Agricole Loire Haute-Loire 717 000 € à taux classique 1,01 % sur 20 ans,

Décision du Maire n° 2021_DM_015 du 17 mai 2021

Ayant pour objet la signature d'un avenant à la convention de mise à disposition des locaux de l'école primaire publique d'Aurec sur Loire auprès de la Communauté de Communes Loire Semène au vu de la crise sanitaire liée à la COVID 19, prolongation de la mise à disposition pour le mois de juillet et août 2021,

Décision du Maire n° 2021_DM_016 du 17 mai 2021

Ayant pour objet l'institution de la régie de recette des transports scolaires,

Décision du Maire n° 2021_DM_017 du 17 mai 2021

Ayant pour objet l'institution de la régie de recette des locations de salles,

Décision du Maire n° 2021_DM_018 du 17 mai 2021

Ayant pour objet l'institution de la régie de recette des marchés et droits de place,

Décision du Maire n° 2021_DM_019 du 20 mai 2021

Ayant pour objet la signature d'un marché relatif à la fourniture et à l'acheminement de gaz naturel et services associés avec la société "GAZ de Bordeaux" par le biais de la convention GAZ 6 signée avec l'UGAP,

Décision du Maire n° 2021_DM_020 du 20 mai 2021

Ayant pour objet la création d'une salle de boxe et crossfit et Mise aux normes du stand de tir sur le site de la teinturerie d'Aurec sur Loire - attribution des lots 1 à 8,

Décision du Maire n° 2021_DM_021 du 20 mai 2021

Ayant pour objet la signature d'une convention de mise à disposition à passer avec la Pâtisserie Collard-Au Paradis des Gourmands pour le branchement des caméras de vidéosurveillance communales, pour un montant annuel de 50,00 € TTC,

I – PERSONNEL COMMUNAL

1.1 Convention de formation à passer avec SciencesPo sur les fondamentaux du contentieux administratif

Avis favorable à l'unanimité (Pour : 29 ; Contre : 0 ; Abstention : 0).

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve la délibération.

1.2 Convention de formation à passer avec SciencesPo sur le perfectionnement en droit public

Avis favorable à l'unanimité (Pour : 29 ; Contre : 0 ; Abstention : 0).

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve la délibération.

1.3 Convention d'affectation de personnel à passer avec le PETR Pays de la Jeune Loire

Avis favorable à l'unanimité (Pour : 27 ; Contre : 0 ; Abstention : 2 – Mme RASPILAIRE, Mme RASPILAIRE pour Mme JANISSET)

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve la délibération.

1.4 Contrat d'apprentissage – Master 1 « Média sociaux - Mission en communication

Avis favorable à l'unanimité (Pour : 29 ; Contre : 0 ; Abstention : 0).

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve la délibération.

1.5 Contrat d'apprentissage – BTS MOS Management Opérationnel Sécurité - Mission ASVP

Avis favorable à l'unanimité (Pour : 29 ; Contre : 0 ; Abstention : 0).

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve la délibération.

1-6 Contrat d'apprentissage – Licence professionnelle « Expertise Naturaliste » – Mission Atlas de la biodiversité

Avis favorable à l'unanimité (Pour : 29 ; Contre : 0 ; Abstention : 0).

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve la délibération.

II – AFFAIRES FINANCIERES

2-1 Taxe Foncière sur les propriétés bâties – Limitation à 40 % du taux d'exonération de deux ans en faveur des constructions nouvelles à usage d'habitation

Avis favorable à l'unanimité (Pour : 29 ; Contre : 0 ; Abstention : 0).

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve la délibération.

2-2 Manifestation Street-art 2021 : appel à projet « Festival » : demande de subvention régionale

Avis favorable à l'unanimité (Pour : 29 ; Contre : 0 ; Abstention : 0).

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve la délibération.

2-3 Admissions en non-valeur

Avis favorable à l'unanimité (Pour : 29 ; Contre : 0 ; Abstention : 0).

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve la délibération.

2-4 Aurecinéma : Attribution d'une subvention exceptionnelle liée à la COVID-19

M. CHAMPAVERE s'interroge sur l'intervention de la commune sur une compétence de la communauté de communes Loire Semène.

M. le Maire rappelle que la clause générale de compétence est une clause maintenue pour les communes et qu'elle ouvre la possibilité aux communes d'intervenir dans toutes les compétences. Il précise que la compétence culture de l'intercommunalité a été écrite et définie essentiellement autour de la lecture publique et de l'enseignement musical. C'est une compétence dite partagée. Il rappelle la chance pour Aurec sur Loire d'avoir une association gérant un cinéma.

Avis favorable à l'unanimité (Pour : 29 ; Contre : 0 ; Abstention : 0).

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve la délibération.

2-5 Les Amis du Vieil Aurec : Attribution d'une subvention exceptionnelle 2021

M. le Maire a proposé l'octroi d'une subvention de 3000€ au lieu de 2000€ comme indiqué dans le rapport.

Avis favorable à l'unanimité (Pour : 29 ; Contre : 0 ; Abstention : 0).

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve la délibération.

III – URBANISME – INFORMATIONS DIVERSES

3-1 Echanges de parcelles sur le secteur d'ouillas avec la SCI JBMC

Avis favorable à l'unanimité (Pour : 29 ; Contre : 0 ; Abstention : 0).

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve la délibération.

3-2 Acquisitions de parcelles de terrain à la Tour d'Oriol

Avis favorable à l'unanimité (Pour : 29 ; Contre : 0 ; Abstention : 0).

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve la délibération.

M. PEYRARD demande si le dossier « Piste Forestière » avance.

M. Le Maire rappelle que l'objectif de démarrage est 2022 et qu'à l'heure actuelle il n'y a pas encore de tracé de défini. Il se fera selon une hiérarchisation des terrains et en accord avec la DDT et les propriétaires. Avec la COVID-19, il était impossible d'organiser ce type de rencontres.

M. PEYRARD sollicite un plan global des propriétés de la commune.

M. Le Maire précise que la commune est propriétaire de plus de 150 hectares et que tout est consultable sur le site géoportail de l'urbanisme (cf cadastre).

3-3 Exercice du droit de préemption sur les parcelles cadastrées AL 13 – AL 14 – AL 19 – AL 263

Avis favorable à l'unanimité (Pour : 26 ; Contre : 0 ; Abstention : 3 – Mme RASPILAIRE, Mme RASPILAIRE pour Mme JANISSET, Mr CHAMPAVERE)

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve la délibération.

IV – QUESTIONS DIVERSES

4-1 Réalisation d'un terrain de football en gazon synthétique et aménagements des abords : Retour résultats consultations

M. le Maire donne les montants des offres dont la commission d'ouverture et d'analyse des plis a validé :

- lot 1 – terrassement – gazon : 740 963,90 € HT

- lot 2 – éclairage : 71 850,70 € HT

- total HT : 812 814,60 € soit 975 377,52 € TTC

Il rappelle le montant des subventions obtenues : 200 000 € de la Région et 200 000 € du DSIL. La subvention du district pourrait être de 3 000 € et une subvention dans le cadre du nouveau contrat 43.11 avec le département sera étudiée avec la nouvelle gouvernance suite aux élections de juin 2021.

M. PEYRARD demande si la problématique de l'hélicoptère du SAMU a été solutionnée.

M. Le Maire rappelle que l'hélicoptère du SAMU se pose actuellement sur le terrain en herbe équipé d'un dispositif d'éclairage et de vidéo à distance.

L'entreprise ayant répondu au marché nous a certifié que l'hélicoptère pourrait à terme se poser sur le gazon synthétique.

Une solution devra effectivement être trouvée pour l'atterrissage de cet hélicoptère le temps des travaux, voir même de pérenniser ce nouveau lieu même après les travaux du terrain de foot s'il est pratique.

Aurec sur Loire fait partie des rares communes à disposer de ce service d'urgence, il est primordial de le maintenir pour la sécurité de nos administrés.

La Séance est levée à 20h35

Fait à Aurec sur Loire,
Le 06/07/2021
Le Maire,
Claude MIAL



CONSEIL MUNICIPAL DU 13 SEPTEMBRE 2021

Compte-Rendu valant Procès-Verbal

PRESENTS : Claude VIAL, Florence TEYSSIER, Pascal HAURY (arrivé au point lecture des décisions du maire), Nathalie JOLIVET, Sébastien ARNAUD, Caroline MONCHANIN, Laurent ROUSSET, Pauline GRANGER, Sébastien DIONET, Laura GRIMA, Clotaire DOMGA KEMGNI, Joëlle GOMEZ, Bernard BOURGIE, Marcel PAULET, Elisabeth MOULIN-ROYON, Christophe DEVUN, Lucie VARILLON, Alexandre VERGNON, Thierry LEPROUST, Stéphanie CUSSONNET, Michel BEAL, Maria BONNAVAND, Yvon VALEYRE (arrivé au point 1.1 et reparti au cours du point 4.1 en donnant procuration à Patrice PEYRARD), Josiane JANISSET, Patrice PEYRARD, Maurice CHAMPAVERE, Béatrice DREVET

EXCUSES REPRESENTES : Maryse PARRAT par Claude VIAL, Yvon VALEYRE par Patrice PEYRARD (à partir du point 4.1), Christelle RASPILAIRE par Josiane JANISSET,

Secrétaire de Séance : Mme Pauline GRANGER

Le Conseil municipal a approuvé le compte rendu de la séance du 5 juillet 2021 et le rendu compte des décisions du Maire prises en délégation du Conseil Municipal.

Décision du Maire n° 2021_DM_022 du 8 juillet 2021

Ayant pour objet l'Avenant n° 1 au marché avec DALKIA pour l'exploitation des installations thermiques des bâtiments communaux (actualisation du contrat pour le changement de la chaudière de l'école publique sans plus-value et l'intégration de la centrale de traitement d'air et de 5 ventilo-convecteurs de la salle du conseil municipal pour 170,23 € HT en plus par an)

Décision du Maire n° 2021_DM_023 du 21 juillet 2021

Ayant pour objet la réalisation d'un terrain de football en gazon synthétique et aménagement des abords - attribution du lot 1 Terrassement-Réseau-Gazon (740 963,90 € HT- LAQUET/TREMA TP) et du lot 2 Eclairage (71 850,70 € HT FRAISSE ET FILS SARL),

Décision du Maire n° 2021_DM_024 du 29 juillet 2021

Ayant pour objet l'exercice du droit de préemption pour les biens cadastrés AL 13 – AL 14 – AL 19 et AL 263 sis impasse du Lou Farou,

Décision du Maire n° 2021_DM_025 du 19 août 2021

Ayant pour objet des reprises de 2 concessions,
M. PEYRARD demande s'il s'agit de concessions au cimetière.
M. le Maire lui le confirme.

Décision du Maire n° 2021_DM_026 du 20 août 2021

Ayant pour objet l'Avenant n° 28 du contrat assurance intégrale et multirisques avec AREAS Assurance – Déclaration occupation logement sis rue des allières - parcelle AM 283 - à titre gratuit par l'association Chats Libres Aurec,

Décision du Maire n° 2021_DM_027 du 31 août 2021

Ayant pour objet l'Avenant n°1 à passer avec les transports JACCON sur l'accord cadre à bons de commande du marché transport scolaire ligne 1210,

I -INFORMATIONS DIVERSES

1.1 Présentation des agents dernièrement recrutés au sein des services de la mairie : Marlène PETIT – Marc BONNET – Guillaume POINT

II -AFFAIRES GENERALES

2-1 Société Publique Locale Loire Semène Loisirs : Rapport d'activité 2020

Avis favorable à l'unanimité (Pour : 29 ; Contre : 0 ; Abstention : 0).

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve la présentation du rapport d'activité 2020 ainsi que du rapport financier de la SPL Loire Semène Loisirs.

2-2 Contrat de mandat à passer avec la Communauté de Communes Loire Semène dans le cadre de la mise en place d'un Service d'Autopartage (selon retour CCLS relancée le 10/08/21)

Mme Janisset s'interroge sur la prise en charge de la commune au-delà des 100 000 € estimé.

Monsieur le Maire indique que l'ensemble des coûts d'investissement, moins la déduction faite des subventions, restent à la charge de la commune si l'estimation s'avère supérieure.

Mme Drevet demande sous quel délai sera mis en place ce service et qui va le gérer.

M. Arnaud précise qu'un prestataire extérieur propose une solution clé en main qui va de la réservation, à la délivrance des clés dans des boîtes, à l'état des lieux et au suivi des sinistres en lien avec une assurance. Il indique que pour les collectivités, il est impossible de trouver un contrat d'assurance pour ce type de service à l'échelle d'une commune et d'un petit parc de véhicule en autopartage. Quant au délai de mise en service, il faut compter pas avant le début du 2^{ème} trimestre sous réserve de la livraison des véhicules au vu du contexte actuel et du respect du code de la commande publique.

M. Peyrard se questionne sur la démarche Mobi'Pouce.

Monsieur le Maire explique que Mobi'Pouce a été lancé juste avant la crise sanitaire et que ça reste une démarche d'avenir qui devra être réimpulser après le COVID-19 en appui d'une application en lien avec la Région.

Mme Teyssier rajoute que la mobilité est un réel enjeu également pour le département de la Haute Loire.

Avis favorable à l'unanimité (Pour : 25 ; Contre : 0 ; Abstention : 4 - M. VALEYRE, M. PEYRARD, M. CHAMPAVERE, Mme DREVET).

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve la délibération.

III -AFFAIRES FINANCIERES

3-1 Budget Général de la Commune : Décision modificative n° 2

Avis favorable à l'unanimité (Pour : 25 ; Contre : 0 ; Abstention : 4 - M. VALEYRE, M. PEYRARD, M. CHAMPAVERE, Mme DREVET).

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve la délibération.

3-2 Associations de la Médiathèque d'Aurec sur Loire et de l'Université pour Tous : Demande d'une subvention exceptionnelle

Avis favorable à l'unanimité (Pour : 29 ; Contre : 0 ; Abstention : 0).

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve la délibération.

IV -URBANISME - AFFAIRE FONCIERE

4-1 Confirmation de la délibération du 17/05/2021 relative au compromis de vente à passer avec le groupe LIDL suite à une demande de retrait

Départ de M. Valeyre au cours de la présentation de ce point à 20h05.

Le maire demande si une interruption de séance est nécessaire. L'assemblée l'autorise à poursuivre la séance. M. Valeyre donne pouvoir à M. Peyrard pour le représenter et participer aux votes et décisions de l'assemblée selon l'article 15 du Règlement Intérieur du Conseil Municipal d'Aurec sur Loire.

M. CHAMPAVERT a bien pris note du prix de vente de la parcelle à LIDL mais il s'interroge sur le coût globale de cette opération.

Monsieur le Maire indique que Lidl gère directement son enveloppe financière. Le prix de vente du terrain n'a pas de lien avec les coûts d'aménagement. A noter que ces aménagements font l'objet des points suivant à l'ordre du jour.

Avis favorable à l'unanimité (Pour : 26 ; Contre : 0 ; Abstention : 3 - M. PEYRARD pour M. VALEYRE, M. CHAMPAVERE, Mme DREVET).

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve le rejet de la demande de retrait de la délibération du 17 mai 2021 portant sur le compromis de vente à passer avec le Groupe Lidl et confirme la position originelle validant le projet de cession du terrain au bénéfice de la société LIDL étant rappelé à nouveau que l'avis des domaines évolue le bien cédé à la somme de 188 000 €.

4-2 Délibération de principe levant une recommandation du commissaire enquêteur dans le cadre de la modification n° 1 du PLU : Définition des entrées d'agglomération de la commune d'Aurec sur Loire

Avis favorable à l'unanimité (Pour : 29 ; Contre : 0 ; Abstention : 0).

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve la délibération.

4-3 Délibération de principe levant une recommandation et une réserve du commissaire enquêteur dans le cadre de la modification n° 1 du PLU :

- Aménagement d'une voie douce Route de Firminy le long de la RD 46

Mme DREVET demande si l'estimatif des 148 000 € pour cet aménagement sera bien à la charge de LIDL. Monsieur le Maire le confirme.

Mme DREVET déclare qu'elle votera contre ce point car elle estime que c'est donner un avantage aux clients de LIDL de pouvoir bénéficier d'un accès en voie mode doux depuis l'entrée du côté RD 46 alors que côté route des ollgnières un accès piéton sera également possible.

Monsieur le Maire rappelle l'engagement pris auprès des riverains route des ollagnières de préserver leur voie et de réduire tous mouvements sur celle-ci d'autant plus que sa configuration ne permettrait pas d'intégrer un tel tracé au vu de sa largeur.

Avis favorable à la majorité (Pour : 26 ; Contre : 2 – M. PEYRARD pour M. VALEYRE, Mme DREVET ; Abstention : 1 - M. CHAMPAVERE).

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve la délibération.

- Aménagement du carrefour - RD 46

Avis favorable à l'unanimité (Pour : 25 ; Contre : 0 ; Abstention : 4 – M. PEYRARD pour M. VALEYRE, M. PEYRARD, M. CHAMPAVERE, Mme DREVET).

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve la délibération.

4-4 Approbation de la modification n° 1 du Plan Local d'Urbanisme d'Aurec sur Loire

Monsieur PEYRARD souligne que le plan page 39-40 fait état rue des ollagnières de la conservation du parking alors que sur le plan page 45 il n'apparaît plus et est remplacé par un espace tampon végétalisé ? Monsieur le Maire confirme que des places de stationnement public le long de la voie seront conservés à destination des riverains du quartier.

Mme DREVET s'interroge sur la possibilité d'implantation multi-commerces.

Monsieur le Maire confirme que le droit d'implantation qui est autorisé est d'environ 2 400 m². Il informe le conseil que le projet répond déjà à la grande majorité des exigences qui seront applicables dans 2 ans au vu de la loi climat et résilience qui vient d'être adoptée.

Monsieur PEYRARD demande si les élus pourront suivre la demande de permis de construire de Lidl.

Monsieur le Maire précise que dès que le permis sera déposé en mairie il fera l'objet d'une présentation en commission urbanisme.

Avis favorable à l'unanimité (Pour : 26 ; Contre : 0 ; Abstention : 3 – M. PEYRARD pour M. VALEYRE, M. CHAMPAVERE, Mme DREVET).

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve la délibération.

4-5 Acquisition de plein droit de biens sans maître – parcelle cadastrée AM 117

Avis favorable à l'unanimité (Pour : 29 ; Contre : 0 ; Abstention : 0).

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve la délibération.

V - QUESTIONS

Mme PEYRARD demande si la maison dont la commune est devenue propriétaire rue des allières (anciennement M. RANC) est occupée.

Monsieur le Maire indique qu'à ce jour elle est libre. Il précise que la maison rue des allières (anciennement M. SUIRI) a été récemment mise à disposition de l'Association Chats Libres Aurec.

La Séance est levée à 20h45

Fait à Aurec sur Loire,

Le 14/09/2021



Le Maire,

Claude VIAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 8 NOVEMBRE 2021

Compte-Rendu valant Procès-Verbal

PRESENTS : Claude VIAL, Florence TEYSSIER (arrivée en cours du point 1-2 et n'a pas voté au point 3-4), Nathalie JOLIVET, Sébastien ARNAUD, Caroline MONCHANIN, Laurent ROUSSET, Sébastien DIONET, Laura GRIMA, Clotaire DOMGA KEMGNI, Joëlle GOMEZ, Bernard BOURGIE, Maryse PARRAT, Marcel PAULET, Elisabeth MOULIN-ROYON, Christophe DEVUN, Alexandre VERGNON, Thierry LEPROUST, Stéphanie CUSSONNET, Michel BEAL, Maria BONNAVAND, Yvon VALEYRE, Josiane JANISSET, Patrice PEYRARD, Christelle RASPILAIRE, Maurice CHAMPAVERE, Béatrice DREVET

EXCUSES REPRESENTES : Pascal HAURY par Claude VIAL, Pauline GRANGER par Nathalie JOLIVET, Lucie VARILLON par Sébastien ARNAUD. Florence TEYSSIER par Maryse PARRAT (pour le point 1-1)

Secrétaire de Séance : Mr Alexandre VERGNON

Monsieur le Maire demande aux élus que le point relatif à la demande de subvention DETR/DSIL 2022 pour le dossier des micro-folies soit retiré de l'ordre du jour. Suite à un échange avec Mme la Sous-Préfète, il nous a été conseillé de présenter sur ce dispositif d'aide un autre projet sur lequel l'Etat pourra apporter une contribution financière plus importante.

De ce fait Monsieur le Maire propose à l'assemblée de rajouter à l'ordre du jour le point suivant : Demande d'une subvention DETR/DSIL 2022 pour le programme d'investissement 2022 de la voirie communale (rapport détaillé posé sur table).

Avis favorable à l'unanimité (Pour : 29 ; Contre : 0 ; Abstention : 0).

Le Conseil municipal a approuvé le compte rendu de la séance du 13 septembre 2021 et le rendu compte des décisions du Maire prises en délégation du Conseil Municipal.

Décision du Maire n° 2021_DM_028 du 7 octobre 2021

Ayant pour la création d'une salle de boxe et crossfit et Mise aux normes du stand de tir sur le site de la teinturerie d'Aurec sur Loire - Avenants à passer pour les lots 1, 3, 5, 6 et 7.

Décision du Maire n° 2021_DM_029 du 7 octobre 2021

Ayant pour objet la réalisation de 2 terrains de tennis en terre battue synthétique (revêtement sportif et éclairage) - Avenant 1 pour le lot 1 Revêtement LAQUET et le lot 2 Eclairage EIFFAGE,

Décision du Maire n° 2021_DM_030 du 11 octobre 2021

Ayant pour objet la convention de mise à disposition gracieuse du terrain de football en herbe de Pont Salomon à l'attention du club de foot d'Aurec pour la saison sportive 2021-2022,

I -AFFAIRES GENERALES

1-1 Convention constitutive d'un groupement de commandes en vue de retenir une plateforme de dématérialisation des marchés publics à passer avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Haute Loire

Avis favorable à l'unanimité (Pour : 29 ; Contre : 0 ; Abstention : 0).

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve la délibération.

1-2 Communauté de Communes Loire Semène (CCLS) : Rapports annuels 2020 sur le prix et la qualité du Service public d'assainissement collectif, assainissement non collectif SPANC et Alimentation en Eau Potable (RPQS) – approbation

Arrivée de Florence TEYSSIER.

Avis favorable à l'unanimité (Pour : 29 ; Contre : 0 ; Abstention : 0).

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve la délibération.

1-3 Ouverture des magasins le dimanche pour l'année 2022

Avis favorable à l'unanimité (Pour : 25 ; Contre : 0 ; Abstention : 4 – M. VALEYRE, M. PEYRARD, M. CHAMPAVERE, Mme DREVET).

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve la délibération.

1-4 Appel à projet : demande d'une subvention pour des missions manager de commerce

Avis favorable à l'unanimité (Pour : 29 ; Contre : 0 ; Abstention : 0).

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve la délibération.

II -PERSONNEL COMMUNAL

2-1 Rapport Social Unique 2020 : approbation

Il est précisé que la commune respecte bien le taux obligatoire de 6 % des effectifs relatif à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés pour les employeurs ayant plus de 20 agents.

Avis favorable à l'unanimité (Pour : 29 ; Contre : 0 ; Abstention : 0).

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve la délibération.

III -AFFAIRES FINANCIERES

3-1 Association Chats Libres d'Aurec : Attribution d'une subvention exceptionnelle de fonctionnement pour l'année 2021

Avis favorable à l'unanimité (Pour : 29 ; Contre : 0 ; Abstention : 0).

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve la délibération.

3-2 Association Apprendre Ensemble : Attribution d'une subvention de fonctionnement pour l'année 2021

Avis favorable à l'unanimité (Pour : 29 ; Contre : 0 ; Abstention : 0).

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve la délibération.

3-3 Association Apprendre Ensemble : Attribution d'une subvention exceptionnelle d'investissement pour l'année 2021

Avis favorable à l'unanimité (Pour : 29 ; Contre : 0 ; Abstention : 0).

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve la délibération.

3-4 Association Cercle Musical Aurécois : Attribution d'une subvention exceptionnelle d'investissement pour l'année 2021

Mme Florence TEYSSIER n'a pas pris part au vote.

Avis favorable à l'unanimité (Pour : 28 ; Contre : 0 ; Abstention : 0).

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve la délibération.

3-5 Association des Jeunes Agriculteurs de St Didier en Velay : Attribution d'une subvention exceptionnelle de fonctionnement pour l'année 2021

Avis favorable à l'unanimité (Pour : 29 ; Contre : 0 ; Abstention : 0).

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve la délibération.

3-6 Renouvellement des bons cadeaux à l'attention des aînés aurécois

Avis favorable à l'unanimité (Pour : 29 ; Contre : 0 ; Abstention : 0).

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve la délibération.

3-7 Admission en non-valeur

Suite erreur trésorerie pour le dossier 4 le montant à admettre en non-valeur n'est pas 1 372,82 € TTC mais 413,33 € TTC, ce qui fait un total des admissions en non-valeur de 1 675,82 € TTC.

Avis favorable à l'unanimité (Pour : 29 ; Contre : 0 ; Abstention : 0).

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve la délibération.

3-8 Budget Général de la Commune : Décision Modificative n° 3

Avis favorable à l'unanimité (Pour : 26 ; Contre : 0 ; Abstention : 3 – M. VALEYRE, M. PEYRARD, Mme DREVET).

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve la délibération.

3-9 Demande de subvention DETR 2022 et/ou DSIL 2022 : Programme d'investissement 2022 des Voiries Communales d'Aurec sur Loire :

Avis favorable à l'unanimité (Pour : 29 ; Contre : 0 ; Abstention : 0).

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve la délibération.

3-10 MJC : Attribution d'une subvention exceptionnelle de fonctionnement pour l'année 2021 – chantier jeune sur la base de loisirs en lien avec la SPL Loire Semène Loisirs et la Communauté de Communes Loire Semène

Avis favorable à l'unanimité (Pour : 29 ; Contre : 0 ; Abstention : 0).

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve la délibération.

3-11 MJC : Attribution d'une subvention exceptionnelle de fonctionnement pour l'année 2021 – conséquence crise sanitaire

Avis favorable à l'unanimité (Pour : 29 ; Contre : 0 ; Abstention : 0).

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve la délibération.

IV -URBANISME - AFFAIRE FONCIERE

4-1 Nouvel Adressage : Désignation et numérotation d'une voie supplémentaire « Chemin des Artistes »

Avis favorable à l'unanimité (Pour : 29 ; Contre : 0 ; Abstention : 0).

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve la délibération.

4-2 Procès-Verbal de mise à disposition des voies et espaces publics pour la voie desservant l'extension de la zone d'activités rue de l'industrie à passer avec la Communauté de Communes Loire Semène

Avis favorable à l'unanimité (Pour : 29 ; Contre : 0 ; Abstention : 0).

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve la délibération.

V -INFORMATIONS

5-1 Convention tripartite entre LIDL, le département et la commune d'Aurec sur Loire : projet d'aménagement d'une voie douce et d'un tourne-à-gauche

Monsieur le Maire indique qu'une nouvelle version de la convention avec les petites modifications surlignées en jaune a été déposée sur table à l'ensemble des conseillers municipaux.

M. PEYRARD demande si le plan annexé à la convention est juste car il ne fait pas apparaître l'aménagement du mode voie doux dans son intégralité.

Monsieur le Maire précise que la convention ne concerne que l'aménagement sur le domaine public et que le plan annexé est donc correct

M. VALEYRE s'interroge sur les dates obligatoires qui doivent être respectées dans l'avancée de ce projet.

Monsieur le Maire rappelle que le projet est actuellement soumis aux délais liés à l'instruction du permis de construire et dans l'attente de l'avis de la CDAC. En cas de recours et de passage devant la CNAC dans les 3 mois suivants, les délais seront reportés d'autant.

Mme RASPILAIRE demande quel montant de participation financière sera définitivement arrêté à la délivrance du permis de construire (article 11 page 6 de la convention).

Monsieur le Maire indique que c'est le montant inscrit sur la convention qui sera repris sur le permis de construire.

Mme RASPILAIRE avait une crainte sur une éventuelle participation de la commune.

Monsieur le Maire lui confirme que le montant inscrit correspondra à la participation financière seule de la Société LIDL.

VI -QUESTIONS

- Mme DREVET revient sur la dénomination « Chemin des artistes » votée ce soir qu'elle trouve non adaptée car cette voie dessert entre autres des industriels. Elle s'interroge également sur la manifestation street-art de septembre, le choix des artistes, des thèmes peints et des lieux sélectionnés. Monsieur le Maire indique qu'un comité d'organisation composé de techniciens et d'élus compétent dans le domaine de la Mairie, de la MJC, de GALA et de la SPL ont travaillé sur

cette manifestation. Le choix des artistes c'est fait tout au long de l'année en fonction des œuvres déjà réalisées, des thèmes et conditions tarifaires proposés par la mairie. A noter que les artistes venus sont de notoriété nationale et qu'ils ne sont pas venus pour le cachet d'artistes mais plus pour l'aspect Festival et l'accueil proposé. Quant à leur réalisation, seule des consignes de thème (environnement-écologie-biodiversité-respect de la différence) leur ont été données.

D'une manière générale, les retours sur cette manifestation ont été positifs, les aurécois ont apprécié la démarche.

Mme DREVET exprime son étonnement quant aux réalisations effectuées dans le périmètre du château.

Monsieur le Maire rappelle que ces œuvres sont éphémères. Il revient sur l'aspect rude et brutal de nos piles de pont bétonnées qui sont à l'extrême de notre centre médiéval. A la construction de ce pont, les architectes ont regardé le côté fonctionnel de l'ouvrage et pas le côté environnemental ni son insertion dans le paysage aurécois. Il estime que ces immenses piles bétonnées gâches la vue de notre centre médiéval. Il trouve que les œuvres peintes amènent une touche de couleur et de gaieté.

- Monsieur PEYRARD revient sur la visite de chantier de cet été au château, il était question que l'entrée côté monument aux morts devait être modifiée.

Monsieur le Maire indique que l'accord pour rehausser le portail et ne pas toucher à la place du monument aux morts est toujours d'actualité. Les éventuels coûts supplémentaires de ces travaux sont en cours de chiffrage. Le maître d'œuvre est soumis très directement à la DRAC et à l'architecte du patrimoine. Les travaux avancent à leur rythme. Une décision sera à prendre prochainement sur la finition de la galerie extérieure avec l'entreprise SOCOMA qui rencontre d'énormes difficultés pour trouver de l'acier. Les prix des matières premières ont fortement augmenté avec la crise. Il faut trouver une solution qui conviennent à tous et qui permette à SOCOMA d'équilibrer leur coût de prestation entre le marché signé et les prix des matières premières actuels.

Enfin concernant des travaux prévus en tranche 2 ou 3, comme l'isolation en toiture et une pièce de la tour ronde, il sera peut-être nécessaire de les faire basculer dans la tranche 1. Une fin de travaux en juin 2022 paraît complexe. Il n'y a pas de date butoir impérative à respecter mais il serait intéressant de pouvoir clore ce chantier en octobre pour les Vignandises.

La Séance est levée à 21h00

Fait à Aurec sur Loire,
Le 09/11/2021

Le Maire,

Claude VIAL



CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DECEMBRE 2021
Compte-Rendu valant Procès-Verbal

PRESENTS : Claude VIAL, Florence TEYSSIER, Pascal HAURY, Nathalie JOLIVET, Sébastien ARNAUD, Caroline MONCHANIN, Laurent ROUSSET, Sébastien DIONET, Laura GRIMA, Clotaire DOMGA KEMGNI, Joëlle GOMEZ, Bernard BOURGIE, Maryse PARRAT, Marcel PAULET, Elisabeth MOULIN-ROYON, Christophe DEVUN, Lucie VARILLON (arrivée au point 2-1), Alexandre VERGNON, Thierry LEPROUST, Stéphanie CUSSONNET, Michel BEAL, Maria BONNAVAND, Yvon VALEYRE, Josiane JANISSET, Patrice PEYRARD, Christelle RASPILAIRE, Maurice CHAMPAVERE.

EXCUSEES REPRESENTEES : Pauline GRANGER par Laurent ROUSSET, Béatrice DREVET par Yvon VALEYRE.

Secrétaire de Séance : Mr Alexandre VERGNON

Le Conseil municipal a approuvé le compte rendu de la séance du 8 novembre 2021 et le rendu compte des décisions du Maire prises en délégation du Conseil Municipal.

Décision du Maire n° 2021_DM_031 du 22 novembre 2021

Ayant pour objet la réhabilitation du château Seigneurial d'Aurec sur Loire et l'Aménagements des Abords : Marché de prestations similaires à passer avec MOULIN SAS pour le lot 22 "Travaux de raccordements de réseaux dans le cadre des aménagements des abords phase 3" pour un montant de 17 514,50 € HT,

Décision du Maire n° 2021_DM_032 du 9 novembre 2021

Ayant pour objet l'avenant n° 44 au contrat flotte véhicule pour l'achat d'un nouveau véhicule NISSAN DZ-782-JV, pour un montant de cotisation annuelle de 1 167,30 € HT,

Décision du Maire n° 2021_DM_033 du 23 novembre 2021

Ayant pour objet le contrat à passer avec LOGITUD Solutions pour la maintenance du logiciel Etat Civil à compter du 1/01/2022 pour un an renouvelable 2 fois, pour un montant annuel pour 2022 de 543,00 € HT.

I -AFFAIRES GENERALES

1-1 Convention d'adhésion à passer avec la Fondation 30 millions d'amis pour la campagne de stérilisation et d'identification des chats errants pour l'année 2022

Avis favorable à l'unanimité (Pour : 28 ; Contre : 0 ; Abstention : 0).

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve la délibération.

II -PERSONNEL COMMUNAL

Arrivée de Lucie VARILLON

2-1 Tableau des effectifs – Mise à jour

Le maire indique que par les grades agents de maîtrise principal, il faut lire catégorie C et non B. Le tableau des effectifs remis à jour a été mis sur table.

Avis favorable à l'unanimité (Pour : 29 ; Contre : 0 ; Abstention : 0).

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve la délibération.

2-2 Télétravail : mise à jour de la charte du télétravail pour l'ouverture aux agents à 80 % et Instauration de la Prime réglementaire

Avis favorable à l'unanimité (Pour : 29 ; Contre : 0 ; Abstention : 0).

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve la délibération.

2-2 Télétravail : Instauration de la Prime réglementaire

Avis favorable à l'unanimité (Pour : 29 ; Contre : 0 ; Abstention : 0).

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve la délibération.

2-3 Organisation du temps de travail au 1er janvier 2022 : Passage aux 1607 heures

Avis favorable à l'unanimité (Pour : 29 ; Contre : 0 ; Abstention : 0).

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve la délibération.

2-4 Renouvellement de l'Agrément « Service civique »

Avis favorable à l'unanimité (Pour : 29 ; Contre : 0 ; Abstention : 0).

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve la délibération.

III -AFFAIRES FINANCIERES

3-1 Tarifs et redevances communaux au 1er janvier 2022

Avis favorable à l'unanimité (Pour : 29 ; Contre : 0 ; Abstention : 0).

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve la délibération.

3-2 Tarifs votés par la commune et mis en œuvre dans le cadre du contrat de gestion par la SPL Loire Semène Loisirs pour l'année 2022

Avis favorable à l'unanimité (Pour : 25 ; Contre : 0 ; Abstention : 4 – M. VALEYRE, M. PEYRARD, M. CHAMPAVERE, M. VALEYRE pour Mme DREVET).

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve la délibération.

3-3 Approbation des tarifs d'utilisation des matériels lors des travaux effectués en Régie au 1^{er} janvier 2022

Avis favorable à l'unanimité (Pour : 29 ; Contre : 0 ; Abstention : 0).

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve la délibération.

3-4 Demande d'une subvention LEADER pour le projet Micro-Folies

Avis favorable à l'unanimité (Pour : 29 ; Contre : 0 ; Abstention : 0).

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve la délibération.

3-5 Budgets de la commune : Sections Investissements : autorisation d'ouverture de crédits budgétaires 2022

Avis favorable à l'unanimité (Pour : 29 ; Contre : 0 ; Abstention : 0).

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve la délibération.

3-6 Provision comptable pour créance douteuse - Reprise provision suite admissions en non-valeur

Avis favorable à l'unanimité (Pour : 29 ; Contre : 0 ; Abstention : 0).

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve la délibération.

3-7 Budget Général de la Commune : Décision modificative n° 4

Avis favorable à l'unanimité (Pour : 29 ; Contre : 0 ; Abstention : 0).

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve la délibération.

IV -AFFAIRES FONCIERES

4-1 Exercice du droit de préemption sur les parcelles cadastrées AM 141 et AM 343

Monsieur le Maire informe les élus d'une faute de frappe sur le numéro de la 2^{ème} parcelle dans le titre et le texte du rapport, il faut lire AM 343 et non AM 143. Le projet de délibération rectifié est remis sur table.

Avis favorable à l'unanimité (Pour : 24 ; Contre : 3 – M. VALEYRE, M. CHAMPAVERE, M. VALEYRE pour Mme DREVET ; Abstention : 2 – Mme JANISSET, Mme RASPILAIRE)

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve la délibération.

V - QUESTIONS-INFORMATIONS DIVERSES

5-1 Présentation du calendrier prévisionnel début 2022 des Conseils communautaires, Conseils municipaux et Commissions communales

5-2 Point d'information « projet LIDL »

La CDAC réunie le 30/11/2021 a émis un avis favorable au projet (1 abstention : association environnementale et 1 contre : association de consommateurs). Il y a 1 mois pour faire un recours sur cette décision. S'il y a recours, le dossier devra passer en CNAC qui aura 5 mois pour donner son avis. Le Maire rappelle que ce projet a obtenu des avis motivés positifs des chambres consulaires et de l'Etat. Ce dossier est dit remarquable d'un point de vue environnemental. Mr le Maire précise aussi que la délibération relative à l'approbation de la modification du PLU a été attaquée au tribunal Administratif. Il rappelle les délais longs (environ 12 mois) du tribunal Administratif pour rendre leur décision.

5-3 Préemption locaux PEYVEL

Mr PEYRARD demande où en est le dossier suite à la préemption de la commune pour les locaux PEYVEL.

Mr Le Maire indique que la préemption ne peut être enclenchée qu'après la vente aux enchères.

5-4 Ouverture mairie

Mr PEYRARD demande s'il est prévu la réouverture de l'accueil de la mairie les samedis matins. Mr Le Maire indique que cela n'est pas d'actualité.

La Séance est levée à 20h45



Fait à Aurec sur Loire,

Le 14/12/2021

Le Maire,

Claude VIAL